



Créances et renonciation a l'héritage

Par **icare34200**, le **24/03/2014** à **16:07**

Bonjour, je loue un emplacement de stockage à une personne qui est décédée depuis plus d'un an maintenant.

J'ai été contacté par le notaire au tout début pour fournir un exemplaire du contrat de location d'emplacement et des précisions sur la nature exacte du bien stocké (véhicule). Depuis plus de nouvelle car les enfants ont renoncés à la succession sauf un, qui prend son temps pour savoir si oui ou non il va accepter l'héritage. Il se trouve que j'ai maintenant deux factures en cours (contrat annuel);

Que se passe t-il si le dernier des enfants renonce à son tour .

L'état peut il récupérer le bien sans mon accord et doit il me régler les factures dues ?

Je vous remercie de m'avoir lu.

Cordialement